

En réponse au projet de loi 2 : associations entre les démarches légales d'affirmation du genre et deux indicateurs de bien-être chez des personnes trans et non-binaires du Québec

Julie-Christine Cotton PhD, Alexa Martin-Storey PhD, Yann Le Corff PhD, Séré Gabriel Beausnesne Lévesque BSc, et Annie Pullen Sansfaçon PhD : En Réponse Au Projet De Loi 2 : Associations Entre Les Démarches Légales D'affirmation Du Genre Et Deux Indicateurs De Bien-être Chez Des Personnes Trans Et Non-Binaires Du Québec. (2022)

Objectif

Dans la foulée des débats sociojuridiques au Québec suivant l'annonce du controversé projet de loi 2, l'objectif de cette étude était d'examiner les **associations** entre le fait **d'entreprendre une démarche de transition légale ou administrative chez les personnes trans et non-binaires (TNB)** et **deux indicateurs de leur bien-être**, en tenant compte de l'âge, de l'éducation, du sexe assigné à la naissance, du statut racial et de l'identité de genre de ces personnes.

Méthodes

Un total de **240 personnes québécoises** âgées entre 14 et 68 ans ($M=27.97, \text{ÉT}=11.61$) a consenti à la recherche. De ce nombre, **157** ont répondu aux questions sur les **démarches légales ou administratives d'affirmation du genre** et ont été **retenues** pour les analyses.

Résultats

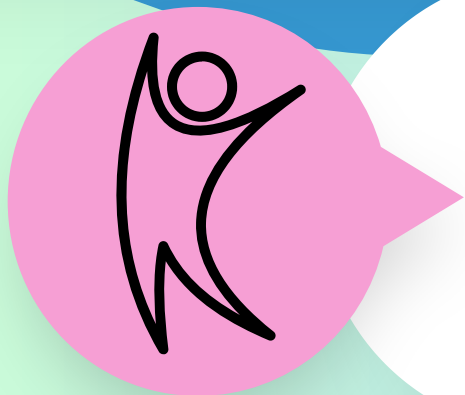
Détresse psychologique

Le fait d'avoir entrepris **au moins une démarche de transition légale ou administrative** est associé à un niveau **significativement moindre de détresse psychologique** chez les personnes répondantes.



Satisfaction de vie

Le fait d'avoir entrepris **au moins une démarche de transition légale ou administrative** est associé à une **satisfaction de vie significativement plus élevée**.



Légitimation et reconnaissance

Les **démarches de transition légales et administratives** permettent de **légitimer le nom choisi** dans différentes sphères de vie des personnes TNB, en plus de permettre la **reconnaissance juridique et formelle de leur identité de genre**.



Recommandations

Comme les **démarches de transition légales et administratives** peuvent **affecter positivement la santé des personnes TNB** au Québec et ailleurs, il importe d'en **faciliter l'accès**. De telles démarches, ainsi que l'adaptation des qualités de l'état civil (mentions de sexes, titres parentaux), permettent de **refléter adéquatement la pluralité des genres au sein de la population québécoise**.

